

Regards sur

# TALLARD

Bulletin d'Information Municipal

n° 40 - Hiver 2016



**URBANISME • DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE • ACTUALITES**





## EDITO

Chères Tallardiennes, chers Tallardiens,

L'année 2015 nous aura laissé un goût amer, commencée par un acte odieux visant la liberté d'expression et le multiculturalisme, terminée dans l'horreur d'attaques aveugles touchant notre jeunesse, sa liberté et son insouciance.

Nous avons été nombreux à Tallard, lors d'une cérémonie extrêmement émouvante le 16 novembre à 11 heures, à rendre hommage aux victimes et à exprimer à leurs familles notre soutien et notre solidarité.

A Tallard comme dans beaucoup d'autres lieux de France, nous avons décidé de poursuivre notre chemin d'humanité en participant massivement, tout au long du mois de décembre, aux beaux rassemblements conviviaux et fraternels portés par la municipalité ou par nos associations. Nous étions nombreux à l'occasion du Téléthon à partager un vin chaud dans la cour du château, mais également à l'occasion du chemin des crèches, de l'arbre de Noël des enfants, de la fête d'Hiver de la Chrysalide ou encore de l'incontournable déjeuner de fin d'année avec les aînés de la commune.

Ensemble, nous partagerons cette année de nombreux moments autour d'événements culturels et festifs que nous élaborons avec nos services, et dont nous vous dévoilerons le calendrier très prochainement.

Vivre ensemble, sourire, chanter, partager des émotions, cultiver la bienveillance ! Voilà la vraie vie !

Rassemblés et unis, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous et à notre Tallard, une belle année 2016.

Jean-Michel ARNAUD  
Maire de Tallard

## SOMMAIRE

Edito .....	2
Urbanisme.....	2
Travaux.....	4
Développement économique .....	6
Maison des Solidarités - CCTB.....	7
Actualités du trimestre .....	8
Bilan de la saison estivale .....	10
Nouvelles technologies.....	11
Etat-civil - Dernière minute.....	12

## La procédure de sécurisation du captage en eau potable

Procédure de mise en conformité des périmètres de protection du captage en eau potable du puits des jardins.

C'est une obligation découlant de la loi sur l'eau de 1992.

Cette mesure de protection est mise en œuvre par les Agences Régionales de Santé et instaure des servitudes pour prévenir tous risques de pollution de la ressource en eau.

La municipalité tient à indiquer et à confirmer à l'ensemble des propriétaires concernés que dans le cadre de cette procédure, il ne sera procédé à aucune expropriation, la commune étant déjà propriétaire de l'ensemble des emprises foncières correspondant au périmètre de protection immédiat du puits de captage en eau potable.

Afin de limiter les intrants dans les processus de cultures potagères, la commune mettra en place des ateliers visant à permettre de trouver des alternatives aux traitements phytosanitaires trop impactants (pesticides et fongicides...).



PRÉFET  
DES HAUTES-ALPES

Direction des Moyens et de la Coordination  
des Politiques Publiques  
Bureau du Développement Durable  
et des Affaires Juridiques

Avis d'enquête publique sur la commune de Tallard

Par arrêté préfectoral n° 2015-DMCPP-C-0025 du 2 septembre 2015, il sera procédé sur le territoire de la commune de Tallard :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection du captage du Puits des Jardins, pour l'alimentation en eau potable de la commune de Tallard;

- à une enquête préalable en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres immédiats et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochés.

Le public pourra consulter les dossiers pendant la durée de ces enquêtes qui se dérouleront du lundi 5 octobre 2015 au vendredi 6 novembre 2015 inclus, en mairie de Tallard aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, soit le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le mardi de 9h à 12h.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public en Mairie de Tallard, les jours et heures ci-dessous mentionnés :

- le lundi 5 octobre 2015, de 9 h à 12 h
- le mercredi 21 octobre 2015, de 14 h à 17 h
- le jeudi 29 octobre 2015, de 9 h à 12 h
- le vendredi 6 novembre 2015, de 14 h à 17 h

Le public pourra consignier ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, il pourra de même les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui fait élection de domicile à la mairie de Tallard, 1 Place Charles de Gaulle, 05130 TALLARD.

Monsieur André Barnaud, Inspecteur du Trésor Public et en Préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Moyens et de la Coordination des Politiques Publiques - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques), Capitaine du Génie à la retraite, est désigné en qualité de suppléant.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

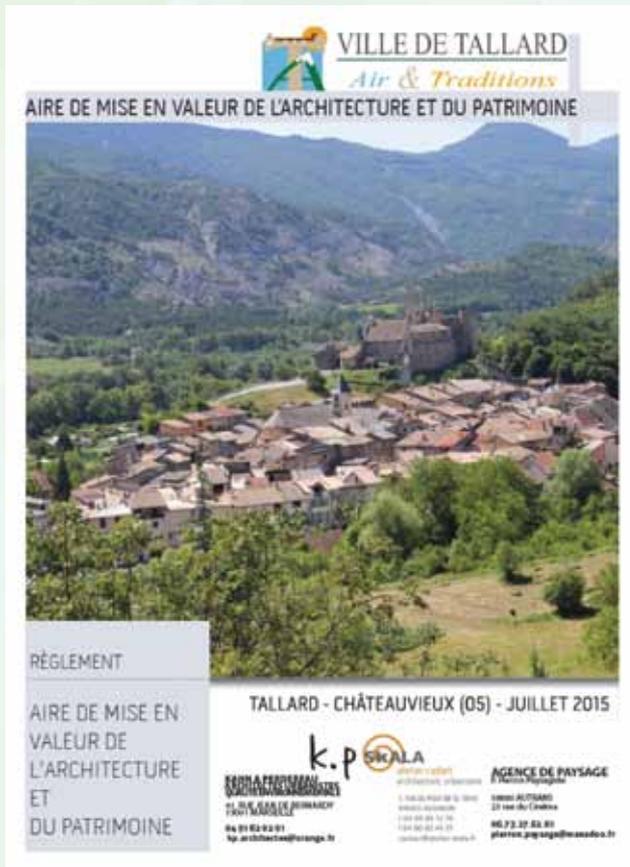
Une copie des rapports et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Tallard et en Préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Moyens et de la Coordination des Politiques Publiques - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques).

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de ces enquêtes sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Tallard.

Le Préfet statue par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général, François DRAPE

698515400



## De la ZPPAUP à l'AVAP

Le dispositif des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est introduit par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi ENE dite Loi Grenelle II), et se substitue désormais à celui des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Comme la ZPPAUP, l'AVAP a valeur de servitude d'utilité publique, et est annexée en tant que telle au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; elle comprend notamment, au sein d'un périmètre délimité, un règlement contenant un ensemble de prescriptions visant à assurer la mise en valeur du bâti et des paysages, en y intégrant les objectifs de développement durable.

Conformément au nouveau dispositif introduit par la loi Grenelle II, la commune de Tallard est aujourd'hui engagée dans la procédure de révision de sa ZPPAUP en AVAP.

Dans le cadre de cette procédure, prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2012, la commune est accompagnée par le bureau d'étude SKALA - Atelier CADART, qui est chargé de la réalisation de l'ensemble des études, du diagnostic jusqu'au projet de règlement de la future AVAP.

Après plusieurs mois d'études réalisées et menées conjointement par la commune et l'ensemble des partenaires institutionnels, dont notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), le projet de la future AVAP a été officiellement présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique qui s'est tenue le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Ce projet a ensuite été présenté par Jean-Michel Arnaud et Christian Paput, adjoint au maire chargé du patrimoine, à la Commission Régionale Patrimoine et Sites, qui l'a entériné par un avis favorable le 5 novembre 2015.

Très prochainement, le dossier fera l'objet d'une réunion d'examen conjoint en présence de l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA), avant d'être mis à enquête publique courant du deuxième trimestre 2016.

Rappelons qu'à l'occasion de cette phase d'enquête publique qui durera au moins un mois, chaque personne intéressée pourra, en plus de consulter l'ensemble du dossier, rencontrer le commissaire-enquêteur qui tiendra des permanences en Mairie de Tallard.

D'ores et déjà, et depuis le mois d'octobre 2015, l'ensemble du dossier est consultable en mairie de Tallard ainsi que sur le site internet de la commune [www.ville-tallard.fr](http://www.ville-tallard.fr)

L'approbation définitive de l'AVAP par le Conseil Municipal pourrait intervenir d'ici la fin du premier semestre 2016.

## La procédure de révision allégée du PLU

Le 6 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la procédure de révision allégée n°1 du PLU. Cette procédure doit permettre à la commune de consolider et diversifier son développement économique par l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités ayant vocation à accueillir exclusivement des entreprises et activités du secteur tertiaire - logistique. La zone concernée se situe à l'extrémité sud de la commune, en proximité immédiate de la sortie de l'autoroute, entre la RN85 et le torrent du Rousine.

L'enquête publique s'est terminée le lundi 22 janvier 2016.

Nous reviendrons sur ce dossier ultérieurement.





## Parking des Jardins

**Objectif :** Création de 30 places de stationnement

**Coût :** 180 000 euros HT

## Abris pour containers d'ordures ménagères, Lotissement Les Vergers

**Objectif :** Protection des containers contre les intempéries  
Création d'abris bois

**Coût :** 8 500 euros HT



## Réfection du chemin des Lauzes

**Objectif :** Réfection du revêtement de chaussée

**Coût :** 8 000 euros HT

## Réfection de la calade Porte Durance

**Objectif:** Mise en valeur  
du "petit patrimoine" communal

**Maîtrise d'ouvrage:**  
déléguée à la CCTB

**Coût:** 30 000 euros HT



## Sécurisation du chemin de Tresbaudon

**Objectif:** Réfection et élargissement  
de la chaussée suite à affaissement  
Recalibrage de la route  
Enrochement /soutènement  
Réfection revêtement de chaussée

**Coût:** 17 000 euros HT

## Enfouissement des réseaux Chemin du Pigeonnier

**Objectif:** Enfouissement des réseaux aériens  
et adaptation des réseaux secs et humides

**Coût:** 20 000 euros HT



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Tallard : une commune en développement

*Point Feu  
Zone d'Activités Economiques*



Le 19 septembre 2015, les maires et élus des Hautes-Alpes s'étaient donné rendez-vous pour manifester publiquement contre la baisse des dotations de l'État en direction des collectivités locales, et plus particulièrement des communes. Cette baisse massive et régulière des dotations menace en effet directement nos communes, leurs capacités d'investissement, et donc nécessairement leur capacité à développer les services en direction de la population.

Tallard, comme les autres communes, est évidemment touchée par ces baisses de dotations, qui représenteront, pour la période 2013-2017, une perte nette de ressources annuelles

de près de 150 000 €. Dans ce contexte peu propice aux investissements, notre commune connaît pourtant un réel dynamisme, avec de nombreux projets et chantiers qui sont actuellement en cours de réalisation. Ce dynamisme est le résultat d'une politique active et constante, de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui a permis à la commune de ne pas augmenter les taux des impôts locaux depuis 2008, et de maintenir un niveau d'investissement constant.

Notre commune est donc résolument dynamique avec de nombreux projets portés directement par la municipalité tel que l'extension du groupe scolaire Saint-Exupéry ; elle est également attractive, puisque de nombreux chantiers notamment réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée, sont actuellement en cours.

Globalement, sur la période 2015-2016, ce sont plus de 15 millions d'euros de travaux qui sont engagés sur notre commune.



*Banque Populaire  
Secteur du stade*



*Hôtel des Voyageurs  
Centre ville*



*Polyaéro, aérocampus  
Anciennement l'ALAT*



*Ecole Saint-Exupéry*

*Intermarché  
Zone d'Activités Economiques*



*Soufflerie On/Air  
Aéropole*



## Maison des solidarités Médiathèque

Après avoir été voté à l'unanimité par l'assemblée du Conseil Général en 2013, le projet de construction d'une Maison des Solidarités (MDS) à Tallard a été officiellement abandonné par Jean-Marie Bernard avec le soutien des deux conseillers départementaux du canton !!

Les tallardiens et les habitants du canton n'auront pas de Maison des Solidarités alors que les besoins sont réels sur le secteur, comme en attestent les permanences mises en place à la CCTB.

Rappelons que près de 100 000 euros ont été engagés par la commune pour l'élaboration du projet, études qui ont été effectuées dans le cadre d'une réalisation conjointe MDS - Médiathèque, et qui devront donc être reprises dans le cadre d'un projet de Médiathèque seule.

La municipalité a décidé de maintenir et de réaliser ce projet de médiathèque.

## Quelles perspectives pour la Communauté de Communes de Tallard- Barcelonnette ?

Dans le cadre de la loi Nouvelle Organisation de la République (NOTRe), Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a adressé à l'ensemble des communes et EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) du département un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) après l'avoir présenté en date du 12 octobre 2015 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).



Le SDCI, qui doit être arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016 après amendements éventuels de la CDCI, prévoit pour l'instant la fusion de la CCTB avec la Communauté d'Agglomération de Gap actuelle pour créer une nouvelle Communauté d'Agglomération de 17 communes et 50 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par la fusion, cette nouvelle Communauté d'Agglomération devrait reprendre le patrimoine, les moyens, les compétences et les personnels de la CCTB et de la Communauté d'Agglomération actuelle.

Une analyse technique et financière des différents scénarios a été réalisée par la CCTB qui l'a présentée à l'occasion de plusieurs réunions publiques dans l'ensemble des communes concernées.

### Compte rendu de la réunion du 7 janvier à Tallard

Dans ce cadre, une réunion était organisée le 7 janvier dernier à Tallard, privilégiant une présentation objective des conséquences de cette fusion. En effet, il s'agit d'un débat technique et complexe qui ne peut se satisfaire d'une simple réponse par oui ou non. Devant près d'une cinquantaine de personnes, Jean-Michel Arnaud a commencé par présenter la CCTB, ses missions et compétences, avant d'aborder la situation financière et

les conséquences de la loi NOTRe en termes de périmètre et de nouvelles compétences.

Il est ensuite revenu sur l'histoire de cette collectivité et des projets en cours, avant de laisser la parole à M. Alexandre Vincent Vivian, directeur de la CCTB, pour la présentation de la situation financière, délicate depuis 2014 avec le départ de 2 communes, Pelleautier et La Freissinouse, conjointement à la baisse des dotations de l'Etat.

La réunion s'est poursuivie avec la présentation du SDCI, insistant sur l'incidence des fusions de communautés et les compétences des Communautés d'Agglomérations, avant de terminer par des simulations fiscales et financières des différents scénarios possibles.

Le débat s'est ensuite ouvert, Jean-Michel Arnaud invitant les participants à poser des questions sur ce dossier qui les concerne tous.

Un document complet expliquant dans le détail les évolutions à venir et les prochaines échéances sera prochainement distribué à tous les habitants de la CCTB.



## Fête de Tallard

C'est sous le soleil que la fête votive a pu se dérouler durant 3 jours, avec beaucoup de monde sur les manèges, et plus de 130 participants pour la 1<sup>ère</sup> journée de boules.

La soirée dansante du samedi soir a également attiré de nombreux participants venus se déhancher sur le plancher de la salle polyvalente.

Le lendemain, le thé dansant a rencontré un vif succès avec près de 100 personnes sur la piste de danse dès 14h30 !!!

Organisée conjointement par la Mairie de Tallard et le Club des Aînés, c'était une après-midi placée sous le signe de la convivialité, des échanges et de la danse ! La buvette tenue par les membres du bureau du Club des Aînés proposait tartes de pays et jus de fruits locaux.

A la demande des participants, la commune et le Club des Aînés prévoient d'organiser d'autres manifestations similaires : le prochain thé dansant devrait avoir lieu le dimanche 10 avril 2016 à la salle polyvalente.



## Rentrée des classes

Avec 350 élèves au collège Marie Marvingt, 209 à Saint-Exupéry et 106 à Sainte-Agnès, la rentrée scolaire n'est pas passée inaperçue dans les rues de Tallard.

En évolution constante depuis plusieurs années, le nombre d'élèves scolarisés à l'école Saint-Exupéry nécessite la restructuration de ce groupe scolaire, qui ouvrira l'année prochaine avec des locaux réaménagés. Pour l'heure, cette rentrée s'est parfaitement déroulée, l'équipe enseignante conduite par Mme Bordy en relation avec les services municipaux ont parfaitement préparé cette date : tant au niveau de l'organisation que de la mise en place des rythmes scolaires, rien n'a été laissé au hasard. Enfants et parents ont donc profité pleinement de cette date émouvante. A noter l'impact du chantier en cours cette année : la dépose des enfants est réglementée afin de garantir une sécurité maximale pour les élèves.

106 élèves scolarisés à l'école Sainte-Agnès, c'est un peu plus que l'an passé. Mme Deléglise, la directrice, se félicite de cette évolution et souhaite à tous ses élèves une excellente année.

Enfin au collège Marie Marvingt, Mme Elodie Hoffmann accueillait les enfants pour la 3<sup>ème</sup> année. C'est donc dans le hall que les 6<sup>ème</sup> ont

fait leur rentrée, profitant pleinement de leur nouvel environnement avant l'arrivée des 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> le lendemain.

Jean-Michel Arnaud, présent sur les différents établissements dès 8h ce jour-là a salué l'engagement des différentes équipes enseignantes, et souhaité une excellente année scolaire à tous les enfants.

## Fête de la science

Forte affluence sur la Fête de la science organisée pour la deuxième fois sur l'aérodrome de Gap-Tallard. Une quinzaine de stands étaient installés dans le jardin attenant à la maison de l'air, pour accueillir les scolaires le vendredi, et le grand public le samedi. La commune de Tallard, présente avec l'Office de Tourisme, proposait des visites guidées : 4 classes ont ainsi pu découvrir l'envers du décor de l'aérodrome le vendredi. Le samedi, face à la demande, une quatrième visite a dû être rajoutée en fin d'après-midi, ce qui porte à plus de 100 le nombre de personnes ayant effectué la visite. Un vrai succès pour cette manifestation qui s'inscrit dans la paysage d'animations de la commune, avec passage très important sur le stand de la Mairie. Un grand merci au pilote d'hélicoptère du SAF pour sa disponibilité et la qualité de ses interventions toute la journée !!!





## Fleurissement

Vendredi 16 octobre, les jardiniers inscrits au concours annuel de fleurissement organisé par la mairie de Tallard avaient rendez-vous avec le maire Jean-Michel Arnaud et quelques élus du conseil municipal pour la remise des prix.

Une remise des prix agrémentée de plusieurs lots, gracieusement offerts par les professionnels de l'horticulture, et des conseils avisés de René Léautier, jardinier et conférencier, qui expliquait, au travers d'un petit fascicule, les bienfaits et la facilité de mise en œuvre des jardins en butte. Ce type de culture permet d'utiliser des techniques simples et naturelles pour une production de légumes de qualité et très sains.

Le maire, quant à lui, rappelait l'importance du fleurissement dans la commune qui la rend belle et accueillante pour les visiteurs et qui amène une touche bienveillante de convivialité pour ses habitants.

## Accueil des nouveaux habitants et Bilan 2015

Vendredi 20 novembre, Jean-Michel Arnaud et son équipe municipale ont reçu les nouveaux habitants de la commune pour une réunion d'information et un pot de bienvenue.



Pour tous, c'est la qualité de vie qui a dicté leur choix, notamment ce jeune couple, qui après avoir visité le Champ-saur et le Gapençais a compris que le compromis idéal se trouvait à Tallard. Et le maire de leur confirmer qu'effectivement, ils avaient fait le bon choix !!!



Après le verre de l'amitié partagé avec ces nouveaux tallardiens, c'était l'heure du bilan pour toute la population. Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour assister à cette réunion durant laquelle l'année 2015 était présentée au travers des réalisations et animations communales. Jean-Michel Arnaud a présenté ce bilan, relayé par Daniel Borel pour la partie travaux, et Christian Paput pour les animations. Aux réalisations s'ajoutaient les projets, parmi lesquels la future Médiathèque, la reconstruction de l'Hôtel des Voyageurs et la Maison des Solidarités.



## Téléthon

A l'occasion du Téléthon, la traditionnelle marche entre Châteauneuf et Tallard s'est déroulée le samedi 5 octobre. A l'arrivée, les marcheurs étaient accueillis au château de Tallard pour le vernissage de l'exposition d'hiver "Porte à Porte", installée dans la salle des gardes jusqu'au mois de février.

A l'issue de ce vernissage réunissant une cinquantaine de personnes, vin chaud et jus de pomme chaud étaient offerts à la chaleur des bra-seros ! L'exposition est visible tous les vendredis à 14h jusqu'à fin février, inscriptions en Mairie.



## Chemin des crèches

Vous n'avez pas pu passer à côté de cette manifestation durant les vacances de Noël !!!

Une vingtaine de crèches étaient disséminées dans le village, principalement chez les commerçants, mais également chez des particuliers ayant pris soin d'installer leur création afin qu'elle soit visible depuis la rue.

A l'initiative de l'Association La Taïole, les promeneurs pouvaient apprécier cette tradition ancestrale au détour des ruelles du village, et plus particulièrement de nuit.

Cette installation a rencontré un vif succès auprès des Tallardiens et des touristes de passage. A ce titre, nous tenons à remercier Stéphane Delval et les membres de l'association La Taïole, ainsi que tous les participants à ce Chemin des Crèches pour la qualité et l'originalité de leurs réalisations.

Nous espérons que cette opération sera reconduite l'an que vè !



# BILAN DE LA SAISON ESTIVALE



son, près de 8700 visiteurs venus de tous horizons ont pu admirer les nouvelles expositions valorisant de nouveaux espaces du château : une exposition de cartes postales anciennes sur le village et le château dans la chapelle Saint-Jean, des projections vidéos du châ-



## Journées du patrimoine

Avec près de 1000 personnes accueillies durant le week-end (350 personnes le samedi et 600 le dimanche), c'est une opération couronnée de succès à Tallard.

Visites guidées, combats de chevaliers, concerts de musique baroque ou de l'ensemble guitare de l'école intercommunale de Musique... il y en avait pour tous les goûts durant ce week-end dédié au patrimoine. Avec en plus un beau soleil, Lise et Alison ont accueilli ce public durant les 2 journées, accompagnées du maire Jean-Michel Arnaud et de nombreux élus.

Le dimanche, c'était le jour du pèlerinage des Arméniens, qui ont célébré Saint-Grégoire dans l'église éponyme.



## Bilan des animations culturelles estivales

Les touristes ont profité de cette chaleur étouffante de l'été 2015 pour se mettre au frais dans les différentes salles du château. Durant cette sai-

teau filmé par drone ou encore des différentes phases de restauration dans la Sacristie, une exposition d'art contemporain réalisée en partenariat avec les Amis du Musée ou enfin un clin d'œil au bicentenaire du passage de Napoléon avec une exposition retraçant au travers de 20 panneaux le passage des troupes napoléoniennes sur le territoire durant l'hiver 1815.

La saison estivale a été rythmée par de nombreuses animations : festivals de musique, veillées médiévales etc... parmi les nouveautés, une représentation théâtrale dans l'enceinte du château, des projections de films anciens et une journée fête médiévale ! Au total près de 4500 personnes ont participé aux différentes soirées proposées.

La commune de Tallard a également souhaité proposer de nouveaux produits aux visiteurs : une soirée par semaine le château a ouvert ses portes pour une visite nocturne, une animation autour des blasons consacrée aux enfants 2 fois par semaine et enfin une marche guidée au sommet de la Colline de Saint-Abdon.

La saison s'est achevée par les journées du patrimoine où plus de 1000 personnes ont pu participer aux visites guidées, admirer les combats de chevaliers ou écouter un ensemble baroque.

## Soirées médiévales

Les 3 associations qui proposent des soirées médiévales au Château, La Geste des Terres Hautes, Son et Lumière et Lost de Roy, ont réussi cet été à faire vivre aux visiteurs de véritables voyages dans le temps. Tous les ingrédients étaient réunis pour que la magie opère, et que l'on perde ses repères, plongé le temps d'une soirée dans un univers médiéval dans l'écrin de la cour du château. Nul doute qu'ils auront à nouveau plaisir à nous transporter l'été prochain, avec nous l'espérons quelques surprises...



## Saison culturelle 2016

La commune travaille actuellement à la préparation de la saison estivale 2016, durant laquelle plus de 30 animations vous seront proposées de mars à octobre, avec de la musique, du théâtre, du festif et du culturel dans différents espaces du village. L'exposition Porte à Porte réalisée par un collectif d'artistes sollicité par les Amis du Musée est visible tous les vendredis à 14h jusqu'à fin février. Réservations : Marie de Tallard.

# NOUVELLES TECHNOLOGIES

## Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Êtes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

### Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD. Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr).



### Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les



téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

### Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

## A vos Agendas

### Vendredi 29 janvier :

Vœux du maire, à partir de 18h30 à la salle polyvalente.

### Vendredi 18 mars :

Un petit pas de deux sur ses pas, à partir de 19h à la salle polyvalente.

Danse, Les excentrés - Théâtre de La Passerelle.

### Dimanche 10 avril :

Thé Dansant, à partir de 15h à la salle polyvalente.

## Le compteur Linky



Depuis début décembre, la société LS Services, basée dans la région lyonnaise, a commencé son opération de remplacement des anciens compteurs EDF, au profit de nouveaux compteurs "communicants" nommés Linky. Cette opération concerne en priorité dans les Hautes-Alpes les communes de Gap, Châteaufort et Tallard. Les changements de compteur sur notre commune devraient intervenir entre décembre 2015 et juin 2016.

Linky, le compteur communicant, permettra d'effectuer des relevés à distance, mais aussi des diagnostics facilités en cas de panne, et donc des interventions plus rapides. De leur côté, les clients pourront suivre leur consommation en kWh sur un portail internet. De plus, ces compteurs de nouvelle génération permettront aussi de gérer les ventes d'énergie des particuliers équipés de panneaux photovoltaïques ou d'une éolienne par exemple. Des courriers informeront les abonnés concernés au moins un mois avant l'intervention de LS Services. L'entreprise prendra ensuite contact avec les clients pour fixer un rendez-vous ou, si les compteurs sont accessibles en dehors du domicile, pour les informer du changement.

**Ni le compteur Linky ni sa pose ne vous seront facturés.**



# PRATIQUE

## Numéros utiles

MAIRIE.....	04 92 54 10 14
CAMPING LE CHENE.....	04 92 54 13 31
PISCINE MUNICIPALE.....	04 92 54 15 07
URGENCE VEOLIA.....	08 11 90 07 00
C.C.T.B. ....	04 92 54 16 66
DECHETTERIE.....	04 92 54 27 29
OFFICE DE TOURISME.....	04 92 54 04 29
POMPIERS.....	18
GENDARMERIE LA SAULCE.....	04 92 54 20 05
TRESOR PUBLIC.....	04 92 54 10 49
LA POSTE.....	04 92 20 64 00
AMBULANCES Alpines.....	04 92 53 79 79
AMBULANCES La Saulce.....	04 92 54 26 00
CABINET MEDICAL.....	04 92 54 10 01
CABINETS INFIRMIERES.....	04 92 54 17 97
	06 85 77 94 61 / 06 07 65 78 96
KINESITHERAPEUTES	
F FURMINIEUX.....	04 92 54 03 92
M ROLLAND.....	04 92 54 61 56
J CONVERS.....	04 92 54 61 56
PHARMACIE.....	04 92 54 12 92
MAISON MEDICALE DE GARDE.....	04 92 52 28 15
VETERINAIRE.....	04 92 54 06 77
PERMANENCE ADMR.....	04 92 46 10 37
URGENCE GAZ NATUREL.....	08 00 47 33 33
CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	04 92 40 38 00

# ETAT-CIVIL

## Naissances

GRUOSSO Maëline .....	née le 18/06/2015
BERINGER Matt .....	né le 07/07/2015
DUBOIS Calie .....	née le 16/07/2015
FOLLENS Lucia .....	née le 16/07/2015
POUREL Livio .....	né le 30/07/2015
LEFEBVRE Arielle .....	née le 01/08/2015
LAJUSTICIA Antoine .....	né le 24/08/2015
LOMBARDO Tony .....	né le 05/09/2015
MOLLE Mayeul .....	né le 15/09/2015
CAMBACÉDÈS Tim .....	né le 20/09/2015
GRILLI Tylane .....	née le 22/09/2015
DOMBROSIO Lyana .....	née le 03/11/2015
PAUL Oliver .....	né le 06/12/2015
ROYER Lucie .....	née le 08/12/2015

## Décès

GOLETTA Giuseppe .....	le 04/11/2015
ARNAUD Andrée.....	le 06/11/2015
ALLEMAND Monique .....	le 11/12/2015
DALLA NORA Marie- Hélène.....	le 12/12/2015
RENARD Roger .....	le 18/11/2015

## Mariages

FAURE Virginie et OFRÉTE Gilles	le 14/08/2015
BIZOT Emilie et PORTE Paul .....	le 05/09/2015

## Avec le Département, facilitez vos trajets domicile / travail

Du lundi au samedi  
1 départ toutes les 30 minutes aux heures de pointe

GAP

Au-delà de ces arrêts, des lignes secondaires couvrent l'ensemble du département.

### 65 centimes le trajet

avec un abonnement mensuel !

• Abonnement mensuel 52 € dont 50 % payés par votre employeur

**Renseignements, horaires et tarifs**

www.05voyageurs.com  
Tél. : 04 92 502 505

## Dernière minute

### Soutenons les militaires du 4<sup>ème</sup> RC

Le 4<sup>ème</sup> RC intervient en permanence à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national pour nous protéger du terrorisme et défendre les valeurs de notre République. Vous pouvez manifester votre soutien envers nos soldats et leurs familles en achetant divers articles (stylos, briquets, épinglettes) portant la mention "soutien à nos troupes".

Contactez Christian ROGEON (capitaine de réserve) à TALLARD : 06 60 81 70 63 ou par mail : [christian.rogeon@bbox.fr](mailto:christian.rogeon@bbox.fr)



**Votre commune vous informe**

**Votre maire Jean-Michel ARNAUD vous reçoit tous les jours sur RDV.**

**Prise de contact par téléphone auprès de Fabienne AMAR au 04 92 54 15 41.**

Contact Mairie :

1, place Général de Gaulle - BP 26 - 05130 TALLARD

Tél. 04 92 54 10 14 – Fax : 04 92 54 00 81

[mairie@ville-tallard.fr](mailto:mairie@ville-tallard.fr) – [www.ville-tallard.fr](http://www.ville-tallard.fr)

---

Journal municipal d'information – Directeur de publication : Jean-Michel Arnaud  
 Rédaction : Service communication de la mairie – Crédits photos : Elus et services municipaux  
 Dépôt légal : juin 2003 – Conception - Impression : COULEURS D'IMPRESSION Gap – Tirage : 1 500 ex.